Bernard Genest
et le rayonnement de l'expertise ethnologique
au sein du gouvernement du Québec (1974-2006)

René Bouchard

Allocution prononcée au Manoir Mauvide-Genest
Le 25 octobre 2026

Présenter aujourd'hui Bernard Genest, tel que le livre son portrait publié dans le volume 24 (2026) de *Rabaska*, constitue tout un défi, mais en même temps un bel atout.

Un défi de proximité et d'apparent parti pris, d'abord, puisque 50 ans d'amitié nous lient, Bernard et moi, depuis notre première rencontre dans les couloirs du pavillon De Koninck de l'Université Laval, en 1974.

Mais aussi un atout précieux, car cette amitié s'est nourrie *in vivo* et *in situ*, en premier lieu au travail, au sein du ministère de la Culture, où nous avons œuvré ensemble pendant plusieurs années; ensuite sur le terrain, parmi les artisans que nous avons côtoyés, les croix de cimetière en fer forgé que nous avons documentées et valorisées comme patrimoine funéraire, ainsi que les artistes populaires que nous avons fréquentés assidûment pendant de nombreuses années; et finalement, au moyen des multiples publications que nous avons signées ensemble, sur les artisans, sur les artistes populaires, sur le patrimoine funéraire, et j'en passe.

Tout cela réuni fait que j'ai développé de mon sujet une connaissance approfondie qui m'a permis de livrer son portrait avec, je l'espère, la justesse qui convient à cet exercice.

Pourquoi un portrait de Bernard? Pour quatre raisons fondamentales que je résume ici.

L'ethnologie au sein de l'administration publique

Premièrement, parce que Bernard est un acteur majeur de l'institutionnalisation de l'ethnologie comme science du patrimoine québécois au sein de l'administration publique.

Dès 1974, son expertise a contribué à faire passer le savoir ethnologique de l'université vers les politiques, programmes et inventaires du ministère de la Culture. Dorénavant, la plus-value ethnologique devient un marqueur original de la connaissance patrimoniale développée au sein des pratiques ministérielles, un nouveau savoir d'État.

Les grands inventaires nationaux

Deuxièmement, il participe étroitement à la réalisation des grands inventaires nationaux (1974-1982), initiés par lui ou menés conjointement avec l'Université Laval : les calvaires et croix de chemin, les artisans traditionnels, les artistes populaires, les sites de pêche, et bien d'autres.

Il n'est pas vain de souligner en particulier qu'il a été le concepteur et l'initiateur du premier grand inventaire ethnographique national sur les métiers traditionnels.

Cette enquête intensive a livré une masse documentaire exceptionnelle sur 525 artisans, constituée d'autant de dossiers particuliers comprenant des relevés architecturaux des boutiques, des enquêtes technologiques sur rubans magnétiques, des photos de contexte, des dessins et croquis à main levée.

De l'objet hors contexte à l'objet dans un contexte vivant

Troisièmement, cet inventaire ethnographique fait école. Pour la première fois, la notion de patrimoine est imprégnée des notions de valeurs et d'usages, de la notion de contexte, en somme, qui lui donne naissance. L'étude du patrimoine matériel fait ainsi un grand bond en avant, passant « de l'objet hors contexte à l'objet dans son contexte ».

Mais l'apport majeur de Bernard au chapitre des inventaires reste sans contredit le macro-inventaire du patrimoine, opéré à la grandeur du Québec entre 1977 et 1983.

L'État reconnaît alors, sous son impulsion, non plus des survivances folkloriques, mais un patrimoine ethnologique contextualisé, désormais associé à des pratiques, savoirs, coutumes et objets utiles et fonctionnels pour la société québécoise.

Il s'agit ici d'une grande nouveauté induite par l'opération du macro-inventaire, soit la connaissance des faits vivants, en appui à celle des contextes mis en lumière par les inventaires précédents.

Bernard joue à ce chapitre un rôle essentiel, qui se traduit par sa participation active à l'élaboration des programmes et des politiques pour identifier, documenter et protéger des formes inédites de patrimoine culturel d'où émerge, dans toute sa complexité, la notion nouvelle de patrimoine immatériel.

La reconnaissance du patrimoine immatériel

Quatrièmement, et voilà le plus grand héritage de Bernard : la reconnaissance, par le ministère de la Culture et le gouvernement du Québec, du patrimoine immatériel, dont il a été un promoteur infatigable.

Cette reconnaissance s'opère à partir de 1987, à l'occasion de la première mission de Bernard à Washington, où il est mandaté par son ministère pour documenter comment les États-Unis

soutiennent leur culture populaire, jusqu'à l'adoption, en 2011, de la nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel*, votée à l'unanimité par les députés de l'Assemblée nationale.

Avec cette loi apparaissent désormais dans le discours gouvernemental les notions de savoirs, de savoir-faire et de porteurs de tradition, des composantes essentielles de la définition du patrimoine immatériel qu'il a contribué à clarifier, et que l'Unesco reconnaîtra en 2003 avec l'adoption de la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel*.

En somme, tout bien pesé, et pour toutes ces raisons énumérées, Bernard mérite amplement une médaille symbolique *Bene merenti de patria*…